



L'association Franco - Laotienne



vous prie d'honorer de votre présence le gala annuel

le samedi 12 octobre 2024 de 19h30 à 2h du matin

Salle des fêtes Jacques Brel

5, rue du Commandant Maurice Fourneau - 95500 Gonesse

Participation 40€

Participation 35€ si règlement avant le 5 octobre

ງານຄາຕິສະໂນສອນ ຂອງສະມາຄົມ ຝຣັ່ງ ໂກ - ລາວ

"ໜາກຄ່າງ"

ສະມາຄົມ ຝຣັ່ງ ໂກ - ລາວ "ໜາກຄ່າງ" ມີຄວາມຍິນດີ ຂໍຖືເປັນກຽດ

ເຊື້ອເຊີນມາຮ່ວມໃນງານ ຄາຕິສະໂນສອນ ທີ່ຈະຈັດຂຶ້ນ

ໃນວັນເສົາ ທີ 12 ເດືອນ 10 ປີ 2024

ຢູ່ທີ່ສະໂນສອນ Jacques Brel ຖມົນ

5, rue du Commandant Maurice Fourneau ເມືອງ Gonesse

Renseignements

François et Noy OTTAVIANI - Tel: 06 81 23 10 18

e-mail: contact@latoupielaos.org

Réservations prises  
par ordre d'arrivée





**Prévente tombola**

**50% de remise**

**le carnet de 10 tickets à 10 euros**

**19h30 Arrivée des invités, Apéritif**

**20h15 Discours d'accueil**

**20h30 Buffet**

**21h45 Animations culturelles**

**22h15 Ouverture du Bal animé par**

**L'orchestre " SABAÏDI"**

**23h50 Remise des prix du concours**

**d'élégance**

**00h00 Tirage de la Tombola**

**02h00 Clôture du bal**



*Construction d'une nouvelle école à « Ban Titissip » par les villageois*



*Madame, monsieur, chers amis,*

*Depuis 2012 nous avons maintenu à 35 euros le prix d'entrée à notre gala annuel ; depuis cette date l'inflation cumulée a dépassé les 20%, ce qui a eu une répercussion importante sur nos dépenses.*

*Nous sommes donc dans l'obligation d'augmenter notre prix d'entrée qui passe à 40  
Néanmoins nous maintiendrons cette année notre prix d'entrée à 35 pour ceux qui  
accepteront de régler leurs billets avant le 5 octobre, ce qui nous permettra de mieux  
anticiper nos achats et évitera les annulations de dernière minute.*

*Espérant avoir la joie de vous recevoir le 12 octobre, bien à vous.*

*Le président François Ottaviani*

## Soirée de gala du samedi 12 octobre 2024 de l'association



Dès réception du règlement, vos billets d'entrée vous seront envoyés

Nom..... Prénom..... Tél : .....

Adresse :

Nombre de places : ..... X 40€ =

**Je règle avant le 5 octobre et bénéficie du tarif réduit : Nombre de places : ..... X 35€ =**

Nom/Prénom : .....Nom/Prénom : .....

Nom/Prénom : .....Nom/Prénom : .....

Nom/Prénom : .....Nom/Prénom : .....

Nom/Prénom : .....Nom/Prénom : .....

Ou table de.....

Règlement à l'ordre de La Toupie et adressé à : Association La Toupie - 1 rue de l'Arbalétrier – 95500 – Gonesse

## Soirée de Gala du Samedi 14 octobre 2023 de l'Association La Toupie

### Prévente carnet de Tombola

**1 carnet de tombola à 10€ le carnet de 10 au lieu de 20€**

Dès réception du règlement, vos billets de tombola vous seront envoyés

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....Code Postal : .....Ville : .....

Tél : ..... **Nombre de carnet : ..... x 10€ (au lieu de 20€) =.....€**

Règlement à l'ordre de La Toupie et adressé à : Association La Toupie – 1 rue de l'Arbalétrier – 95500 - Gonesse

# Concours d'élégance

A l'occasion de son gala annuel du 12 octobre 2024, l'association La Toupie organise, pour ceux qui souhaitent y participer, un concours d'élégance, dont le règlement est le suivant :

## A- Règles générales

-article 1 : ce concours est ouvert gratuitement à tous les couples volontaires ayant un billet d'entrée par personne pour le gala.

-article 2 : l'inscription se fait le soir même du gala après être passé au secrétariat d'accueil du gala ; il suffit que le couple se fasse prendre en photo devant un des 2 décors installés près de l'accueil (les personnes qui le désirent peuvent acheter une photo souvenir pour le prix de 2 euros).

-article 3 : Le concours comprend 2 catégories, celle des « tenues traditionnelles » et celle des « années folles ».

-article 4 : Le jury est présidé par le styliste Nuthaya assisté de 3 juges. Les membres du Conseil d'Administration de La Toupie et leurs familles (conjoint, enfants et parents) ne peuvent pas participer au concours. Le jury est seul habilité à trancher toute question d'interprétation du règlement.

-article 5 : les couples sont notés sur leur tenue vestimentaire, leur attitude (élégance, courtoisie, sourire) et leurs danses : les jurys observent et notent les candidats lors des photos prises devant les 2 décors (laotien ou français) et pendant leurs danses (3' de Lavong laotien et 3' de charleston) .

-article 6 : chaque couple gagnant recevra un lot identique : Les photos des couples gagnants seront mises sur le site de La Toupie ainsi que sur les réseaux sociaux de l'association, sous réserve de leur accord.

-article 7 : la remise des prix aura lieu à 23h50 juste avant le tirage de la tombola.





## B-Concours des tenues traditionnelles

-article 8 : ce concours concerne tous les couples habillés dans une tenue traditionnelle ; il s'agit, d'une part des couples habillés dans une tenue lao, hmong ou ethnique laotienne, d'autre part tous les couples habillés dans une tenue traditionnelle française (auvergnate, bretonne, antillaise...etc) ou étrangère (berbère, marocaine, africaine, assyro-chaldéenne, sud- américaine, chinoise, vietnamienne, portugaise, ...etc). Quatre couples seront récompensés :

- 1<sup>er</sup> couple en tenue lao
- 1<sup>er</sup> couple en tenue hmong
- 1<sup>er</sup> couple en tenue régionale française
- 1<sup>er</sup> couple en tenue d'origine étrangère

## C-Concours « années folles 1920-1929 »

-article 9 : ce concours concerne les couples habillés en tenue « années folles », époque symbolisée par la danse « Charleston » importée par l'actrice Joséphine Baker.

- 1<sup>er</sup> couple en tenue « Années folles »

NOTA : bien évidemment, personne n'est obligé de participer à ce concours. Chaque couple peut s'inscrire dans la catégorie qu'il souhaite. Il n'y a aucune limite d'âge pour participer.



# Concours d'élégance

A l'occasion de son gala annuel du 12 octobre 2024, l'association La Toupie organise, pour ceux qui souhaitent y participer, un concours d'élégance, dont le règlement est le suivant :

## A- Règles générales

-article 1 : ce concours est ouvert gratuitement à tous les couples volontaires ayant un billet d'entrée par personne pour le gala.

-article 2 : l'inscription se fait le soir même du gala après être passé au secrétariat d'accueil du gala ; il suffit que le couple se fasse prendre en photo devant un des 2 décors installés près de l'accueil (les personnes qui le désirent peuvent acheter une photo souvenir pour le prix de 2 euros).

-article 3 : Le concours comprend 2 catégories, celle des « tenues traditionnelles » et celle des « années folles ».

-article 4 : Le jury est présidé par le styliste Nuthaya assisté de 3 juges. Les membres du Conseil d'Administration de La Toupie et leurs familles (conjoint, enfants et parents) ne peuvent pas participer au concours. Le jury est seul habilité à trancher toute question d'interprétation du règlement.

-article 5 : les couples sont notés sur leur tenue vestimentaire, leur attitude (élégance, courtoisie, sourire) et leurs danses : les jurys observent et notent les candidats lors des photos prises devant les 2 décors (laotien ou français) et pendant leurs danses (3' de Lavong laotien et 3' de charleston) .

-article 6 : chaque couple gagnant recevra un lot identique : Les photos des couples gagnants seront mises sur le site de La Toupie ainsi que sur les réseaux sociaux de l'association, sous réserve de leur accord.

-article 7 : la remise des prix aura lieu à 23h50 juste avant le tirage de la tombola.



## B-Concours des tenues traditionnelles

-article 8 : ce concours concerne tous les couples habillés dans une tenue traditionnelle ; il s'agit, d'une part des couples habillés dans une tenue lao, hmong ou ethnique laotienne, d'autre part tous les couples habillés dans une tenue traditionnelle française (auvergnate, bretonne, antillaise...etc) ou étrangère (berbère, marocaine, africaine, assyro-chaldéenne, sud- américaine, chinoise, vietnamienne, portugaise, ...etc). Quatre couples seront récompensés :

- 1<sup>er</sup> couple en tenue lao
- 1<sup>er</sup> couple en tenue hmong
- 1<sup>er</sup> couple en tenue régionale française
- 1<sup>er</sup> couple en tenue d'origine étrangère

## C-Concours « années folles 1920-1929 »

-article 9 : ce concours concerne les couples habillés en tenue « années folles », époque symbolisée par la danse « Charleston » importée par l'actrice Joséphine Baker.

- 1<sup>er</sup> couple en tenue « Années folles »

NOTA : bien évidemment, personne n'est obligé de participer à ce concours. Chaque couple peut s'inscrire dans la catégorie qu'il souhaite. Il n'y a aucune limite d'âge pour participer.

